

AFFAIRE N° 10

APPROBATION HONORAIRES pour TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES des EMPLOYES  
AUXILIAIRES en 1951.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, un état d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires accordés à des auxiliaires permanents rétribués sur le budget de la Commune (permanence au garage municipal les nuits et jours fériés).

IMANATZE Antoine:	15 H. à 45 frs .....	675 frs	
(chauffeur)	72 H. à 16 frs 60 ....	1.195 frs	
		<hr/>	1.870 frs
LEFOULON Alix :	8 H. à 34,50 .....	276 frs	
(chauffeur)	108 H. à 16 frs 60 ...	1.792 frs	
		<hr/>	2.068 frs
SELLA E Paul :	22 H. à 36,30 .....		798 frs
(Chauffeur)			<hr/>
			4.736 frs
			<hr/> <hr/>

Le service fait étant reconnu exact par le Directeur des Travaux je vous demande de bien vouloir approuver ces indemnités./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
à Paris le 18 juillet 1951  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarin*

*Approuvé  
à Paris le 18 juillet 1951  
P. le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Perouse*